

LUNDI LE 1 FÉVRIER 2010

Séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), LUNDI le 1^{er} FÉVRIER 2010 à 19 h,
Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Lapointe, M. Frédérick Ward, Mme Lynda Lancaster et M. Jacques Rousseau, formant quorum.

Le conseiller Marcel Guillemette et la conseillère Caroline Poirier sont absent.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. Ouverture de la réunion à 19 h 06.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-033

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

. modification du point :

29.3 Échéancier du Pacte rural

. ajout des points suivants :

4.5 Formation Pompier 1 – section 1 à La Patrie

4.6 Garage municipal : réservoir pour pompe à l'eau

4.7 Garage municipal : clavier du système d'alarme

4.8 Service incendie : tuyaux pour le camion citerne

10.2 Abat poussière

29.4 Transport Collectif

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010

2010-034

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. Suivi des résolutions et/ou dossiers

4.1 Demande de l'inventaire : garage et caserne incendie

Les inventaires ont été remis au bureau municipal le 19 janvier 2010.

4.2 Sens unique : entériner le déflecteur

2010-035

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu d'entériner l'achat du déflecteur pour le nouveau sens unique au coût de 236,36 \$ incluant les taxes auprès du Groupe Déziel de Sherbrooke.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.2.1 Travaux de modification de l'attache du sens unique

2010-036

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'entériner les travaux de modifications de l'attache du nouveau sens unique au coût de 1 056,93 \$ incluant les taxes auprès de Atelier RN de Stornoway.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.3 Réparation d'une lumière de patinoire

Suite à la résolution 2010-028, les travaux ont été effectués le 21 janvier dernier.

4.4 Rencontre avec M. Raymond Vanier - Domtar

M. Vanier, représentant de la compagnie ne pouvait venir rencontrer les membres du conseil le 25 janvier dernier. Une prochaine rencontre aura lieu le 22 février 2010, lors de l'atelier.

4.5 Formation Pompier 1 – section 1 à La Patrie

Considérant qu'une formation Pompier 1 – section 1 doit débiter au cours du mois d'avril à la municipalité de La Patrie;

2010-037

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Ward et résolu d'offrir des cours aux pompiers n'ayant pas cette formation, soit Messieurs Claude Morin et Mathieu Rousseau et de les inscrire s'ils sont disponibles pour le suivre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-038

4.6 Garage municipal : réservoir pour pompe à l'eau

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu d'autoriser l'achat d'un réservoir pressurisé d'une capacité d'environ 10 gallons pour la pompe à eau du garage municipal auprès d'un fournisseur offrant le prix le plus bas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.7 Garage municipal : clavier du système d'alarme

Le dossier est reporté au prochain atelier.

2010-039

4.8 Service incendie : tuyaux pour le camion citerne

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Ward et résolu d'autoriser l'achat de 2 tuyaux flexibles de 4 pouces de diamètre et d'une longueur de 25 pieds chacun et adaptateur qui doit être installé entre la pompe portative et le camion citerne auprès d'un fournisseur offrant le prix le plus bas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Rapport de la mairesse

7 janvier : Atelier pour préparer la réunion du conseil

14 janvier : Souper organisé à Bury par la MRC.

19 janvier : Atelier rencontre entre conseil et pompiers

20 janvier à 7h30 : Réunion Comité de diversification FSTD, en tant que représentante des municipalités dévitalisées

20 janvier : Conseil des maires 19h30

Bail de location de terrain appartenant à la MRC, situé au site d'enfouissement, signé pour 15 ans avec GSI et SDD

21 janvier : Atelier rencontre entre les membres du conseil, les membres du CCC et Pierre Poulin dg et Robert Lamontagne du MAMROT

25 janvier : Atelier pour préparer la réunion du conseil

27 janvier : Réunion du Comité de gestion du pacte rural et Comité territorial du pacte rural

6. Rapport des comités

6.1 Contremaître de voirie

Le contremaître a dû s'absenter de la réunion dans le but de faire l'entretien de certains chemins à cause des vents et de la poudrière.

6.2 Rapport du responsable du service incendie

Monsieur Sylvio Bourque, directeur adjoint du service incendie parle de la participation des pompiers à la rencontre avec les membres du conseil le 19 janvier dernier. M. Bourque résume l'intervention du service incendie le 30 janvier lors de l'incendie de la résidence située au 132 route 108.

Le service incendie de Lingwick a constaté que l'entente d'entraide automatique avec la municipalité de Weedon n'est pas encore en fonction car la centrale d'appel CAUCA n'a pas reçu les coordonnées géomatiques de la localité. Ces données seront fournies par la MRC lorsque la municipalité de Lingwick aura pris entente avec le département de cartographie de la MRC. Jusqu'à nouvel ordre le service incendie de Lingwick doit continuer à contacter directement le service incendie de Weedon en entraide lors d'intervention sur les parties de territoire stipulées dans la résolution **2009-313** adoptée le 1^{er} octobre 2009.

Service incendie - Essais pour les systèmes de communications avec la centrale d'appel d'urgence CAUCA et la compagnie Action Solution

Considérant que lors de l'intervention du 30 janvier, la centrale d'appel CAUCA a eu de la difficulté à communiquer avec le service incendie de Lingwick;

Considérant que le système des petits téléavertisseurs loué auprès de la compagnie Bell a bien fonctionné;

2010-040

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Ward et résolu de vérifier avec la centrale d'appel CAUCA et la compagnie Action Solution Sans fil inc. afin que tout soit mis en œuvre pour améliorer les communications entre la centrale et le service incendie de Lingwick lors d'intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-041

7. Annulation de deux comptes de taxe – 2009

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'annuler les deux comptes suivants ainsi que les intérêts, considérant que dans le premier cas le bâtiment a été démoli depuis l'année 2008 et dans le deuxième cas le compte représentait un lot séparé ayant été rattaché à la propriété principale lors de la vente, l'ajustement d'évaluation a été appliqué sur le compte de taxe principal, à savoir :

VANASSE MARCEL	matricule : 4052 79 1395 0 02	39,90 \$
FLANDERS WINSTON	matricule : 3852 03 5196	79,56 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Résolution réclamant une commission d'enquête publique au gouvernement provincial

Considérant Les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

Considérant que plus de 80% de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;

Considérant que les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

Considérant que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

Considérant que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

Considérant que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;

Considérant que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

Considérant que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens.

2010-042

Il est proposé par la conseillère Lancaster, et appuyé par le conseiller Lapointe,

Que nous, élus de la municipalité du Canton de Lingwick demandions au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction.

Nous rappelons au gouvernement, que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

LE CONSEILLER ROUSSEAU VOTE CONTRE.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

9. Renouvellement contrat travail – Directrice générale et secrétaire-trésorière

2010-043

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu que le contrat de travail pour Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière soit renouvelé pour la période du 2 février 2010 au 7 février 2011 avec les modifications suivantes :

Une augmentation de 0,25 \$ de l'heure, pour un salaire de 18,78 \$ l'heure, est appliquée au contrat représentant la somme de 657,30 \$ hebdomadaire pour un horaire de 35 heures.

Les autres conditions du contrat précédent demeurent inchangées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Voirie

10.1 Comité de la route 257

Considérant qu'un comité a été formé en 2006 par toutes les municipalités touchées par la route 257 pour le dossier de la mise à niveau de cette route, le tout en collaboration par la Chambre de Commerce de la Région de Weedon;

Considérant que chacune des municipalités contribuait selon la population et la longueur de la route 257 située sur son territoire respectif;

Considérant que le but du comité était de réaliser une étude qui fut déposée auprès du gouvernement afin que celui-ci reprenne la route 257 entière à sa charge;

Considérant qu'actuellement, la route 257 traversant notre municipalité est toujours entièrement à la charge de la municipalité et que nous ne pouvons nous permettre financièrement de mettre à niveau les tronçons de route qui sont en gravier et encore moins les asphaltés;

Considérant que les tronçons de route déjà asphaltés auraient besoin d'un recouvrement, et qu'aucune municipalité n'a le budget nécessaire pour cette forme d'entretien;

Considérant que la route 257 relie les résidents de plusieurs municipalités de la MRC du Haut-St-François aux services de santé: CLSC de La Patrie, CLSC de Weedon, aux écoles élémentaires ainsi que le Foyer pour personnes âgées de Weedon;

Considérant que des travailleurs utilisent cette route quotidiennement pour se rendre à leur lieu de travail;

Considérant que le ministère des Transports doit prendre en considération le développement socio-économique de nos municipalités;

Considérant qu'une infrastructure routière est essentielle au développement de secteurs d'activités tels que l'industrie, le commerce, le tourisme, l'agriculture, la forêt, etc.

Pour ces motifs

2010-044

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu de maintenir en place le comité formé et de poursuivre les démarches auprès du gouvernement provincial afin de remettre la route 257 à la charge du ministère des Transports afin que cette route soit mise à niveau, asphaltée et sécurisée sur toute sa longueur et ceci dans les plus brefs délais sinon nous n'aurons d'autres alternatives que de la remettre entièrement à la charge du ministère des Transports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-045

10.2 Abat poussière

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'effectuer une vérification des prix de chlorure de calcium en flocons incluant la livraison. S'il est démontré que la compagnie Sel Warwick est le fournisseur au plus bas prix une quantité de 26 ballots de 1 000 kg chacun sera commandée au coût de 389 \$ chaque ballot pour un montant de 10 114 \$ plus les taxes applicables, soit un montant total de 11 416,18 \$, incluant les frais de livraison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Service Incendie - Directeur

Considérant l'adoption de la résolution 2010-015 le 11 janvier 2010, stipulant l'ouverture du poste de Directeur incendie ainsi que l'envoi d'une lettre à tous les pompiers volontaires ayant terminé leur formation *Pompier 1 ou l'équivalent* et ayant l'intention de compléter leur formation *d'Officier non urbain* dans les délais requis à soumettre leur candidature à titre de directeur du service incendie, au bureau municipal avant le 22 janvier 2010, 15 h;

Considérant qu'une rencontre entre les membres du conseil et tous les pompiers volontaires du service incendie de Lingwick a eu lieu le 19 janvier dernier afin de discuter des exigences ainsi que des normes visant la formation exigée et des délais de la Loi sur la sécurité incendie ;

Considérant qu'en date du 22 janvier 2010, 15 h, la municipalité n'a reçu aucune candidature déposée par écrit pour le poste de Directeur incendie ;

Considérant que lors de l'atelier de travail les membres du conseil ont recommandé aux conseillers responsables du dossier incendie d'effectuer des démarches afin d'entrevoir une solution et de pouvoir la recommander aux membres du conseil lors de la réunion régulière;

Considérant que la recommandation soumise est à l'effet de nommer le pompier Monsieur Frédérick Ward, comme directeur incendie ;

POUR CES MOTIFS

2010-046

Il est proposé par la conseillère Lancaster, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu de nommer Monsieur Frédérick Ward, à titre de directeur incendie, en date du 1^{er} février 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Service incendie – Démission du directeur adjoint

Attendu que la municipalité a reçu la démission de M. Sylvio Bourque à titre de directeur adjoint du service incendie, en date du 15 janvier 2010;

2010-047

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Bourque à titre de directeur adjoint du service incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Service incendie - Nominations des officiers

2010-048

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que M. Jacques Rousseau soit nommé directeur adjoint et que Messieurs Stéphane Bouffard, Michel Bourque et Sylvio Bourque soient nommés officiers pour le service incendie du canton de Lingwick.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Salaire des pompiers : intervention sur le territoire, pratique, l'entretien du matériel et la formation

2010-049

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu de verser aux pompiers volontaires du service incendie de Lingwick à titre de rémunération et ou allocation les tarifs suivants et ce selon le grade et le type d'activité, soit :

. Allocation de formation et les pratiques reliées à la formation : la somme de 10 \$/heure plus leur frais de kilométrage et de repas;

. Lors d'entretien (inspection) du matériel : la somme de 15 \$ pour chaque pompier;

. Lors de pratique (entraînement) : 2 heures pour chaque pompier présent selon la rémunération fixée pour le grade;

. Lors d'intervention :	Pratique (2 heures)	Intervention (minimum de 2 heures)	En entraide (minimum de 2 heures)
* Directeur :	18 \$ / heure	18 \$/heure	22 \$/heure ou officier responsable
* Directeur-adjoint :	17 \$ /heure	17 \$/heure	20 \$/heure
* Officiers :	16 \$ / heure	16 \$/heure	20 \$/heure
* Pompiers :	15 \$ / heure	15 \$/heure	20 \$/heure

Une courte description des pratiques devront être inscrite sur le rapport mensuel.

Les heures de présence à la formation seront rémunérées lorsque la formation sera complétée et réussie.

Les pompiers sont rémunérés pour un minimum de 2 heures lors d'un appel pour intervention et/ou entraide. Ce temps est calculé à partir de la présence du pompier à la caserne et une feuille de présence doit être dûment signée.

Les frais de déplacement seront payés uniquement lors d'intervention de la caserne au lieu du sinistre, pour assister à des réunions à l'extérieur du territoire de Lingwick ou après autorisation par le conseil municipal.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

Les conseillers Ward et Rousseau souhaitent se retirer de cette décision étant eux-mêmes pompier volontaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Formations non terminées des pompiers

La municipalité étudiera des options afin d'adopter une politique pour les futures formations au sein de notre service incendie dans le but d'inciter les pompiers volontaires à terminer la formation pour laquelle la municipalité les a inscrite et pour laquelle la municipalité a payé les frais de cette formation.

16. Formation Officier non-urbain – Changement du participant

Considérant l'adoption de la résolution 2009-372 lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 afin d'autoriser M. Jacques Rousseau, pompier volontaire à suivre la formation *Officier non urbain*;

Considérant que M. Rousseau ne peut suivre cette formation et que M. Michel Bourque, pompier volontaire accepte de suivre cette formation;

2010-050

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu que Monsieur Michel Bourque, pompier volontaire, soit autorisé à suivre la formation Officier non urbain offerte par les Services aux Entreprises de Sherbrooke.

Ce cours se déroulera approximativement du 6 février au 2 mai 2010 et les coûts sont de 706,25 \$.

Cette inscription est valable à la condition que M. Bourque signe la lettre d'engagement tel que stipulé par la résolution 2006-427.

Le temps de présence relié à la formation théorique et pratique sera rémunéré par la municipalité, au taux de 10 \$ de l'heure, et les frais de déplacement et de repas selon le règlement en vigueur, seront remboursés lorsque la formation sera complétée et réussie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Période de questions

Un citoyen s'informe des démarches pour remplacer l'enregistreuse et l'éventualité lors d'achat de logiciel de traitement de texte futur.

18. Pause santé de 20 h 30 à 20 h 46

19. Vérification mécanique : camion autopompe

2010-051

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'autoriser les travaux d'inspection mécanique annuelle obligatoire du camion autopompe.

La directrice générale et secrétaire-trésorière s'informera et prendra un rendez-vous.

Un responsable du service incendie se rendra directement sur les lieux avec le véhicule.

Lors des travaux et de la sortie du véhicule en dehors des limites municipales, les municipalités désignées par les ententes d'entraide automatique seront avisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. Appareils respiratoires

2010-052

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Ward et résolu d'acheter 2 appareils respiratoires pour le service incendie auprès de la compagnie CMP Mayer, selon les spécifications suivantes :

. Appareil respiratoire Survivair Warrior de 30 minutes, 2216 psi, complet avec partie faciale de Kevland, manomètre à pression, cylindre en aluminium de 2216 psi, selon les nouvelles normes NHPA édition 2007 :

Le prix d'un appareil est de 3 675 \$ plus les taxes, représentant le montant total de 8 296,32 \$ incluant les taxes pour les 2 appareils.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. Priorités Sûreté du Québec

2010-053

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu de demander à la Sûreté du Québec d'établir les priorités d'intervention de leur plan d'action pour le territoire de la municipalité de Lingwick :

. Le trafic lourd circulant sur une partie de la route 257 vers Scotstown, alors qu'il est interdit comme route de transition – Règlement 269-2008 : La circulation des camions et des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils **avant trois (3) essieux et plus est interdite durant toute l'année;**

. La vitesse dans les zones urbaines des villages de Ste-Marguerite et de Gould;

. La vitesse sur la route 108;

. La vitesse du trafic lourd;

. Le stationnement illégal dans les intersections avec la route 108;

. La vitesse sur la route 257 sud, le chemin Belvédère

. La vitesse sur le chemin North Hill.

Le conseil demande d'accroître encore la présence de la SQ sur notre territoire avec des opérations radar réparties autant la semaine que les fins de semaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. Adoption des comptes pour la suite du mois janvier 2010 et comptes courants

Liste des chèques émis au cours du mois janvier

12066	Ass. Directeurs municipaux Québec	Résolution 2010-007 - Renouvellement cotisation	395,06 \$
12067	Journal Haut-Saint-François	Résolution 2010-008 - Adhésion 2010	514,80 \$
12068	Corriveau Jasmin	Ent. Patinoire : semaine finis. 16-01-2010	344,05 \$
12069	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell : bureau municipal – télécopieur : 82,49 \$ Garage : 91,14 \$	183,63 \$
12070	La Passerelle de Weedon	Appui financier - Résolution 2010-012	50,00 \$
12071	Fédération Québécoise Municipalités	Formation - Résolution 2010-030	169,31 \$
12072	Corriveau Jasmin	Entre. Patinoire, semaine finis. 23-01-2009	219,34 \$
12073	Guillette Luc	Entre. Patinoire, semaine finis. 23-01-2009	115,15 \$
12074	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Telus : site Internet	11,23 \$
12075	Gagné Céline	Rémunération Élus : janvier 2010	686,36 \$
12076	Guillemette Marcel	Rémunération Élus : janvier 2010	468,35 \$
12077	Lancaster Lynda	Rémunération Élus : janvier 2010	336,54 \$
12078	Lapointe Guy	Rémunération Élus : janvier 2010	411,16 \$
12079	Poirier Caroline	Rémunération Élus : janvier 2010	336,54 \$
12080	Rousseau Jacques	Rémunération Élus : janvier 2010	378,08 \$
12081	Ward Frédérick	Rémunération Élus : janvier 2010	336,54 \$
12082	Rousseau Jacques	Serv. Incendie : intervention et nettoyage équipements	126,00 \$
12083	Bourque Michel	Serv. Incendie : pratique et entretien	44,77 \$
12084	Bouffard Stéphane	Serv. Incendie : pratique, intervention et nettoyage équipements	175,11 \$
12085	Bourque Sylvio	Serv. Incendie : entretien, pratique, intervention et nettoyage équipements	184,56 \$
12086	Lapointe Josée	Serv. Incendie : entretien, pratique, intervention	140,29 \$
12087	Morin Claude	Serv. Incendie : intervention et nettoyage équipements	125,36 \$
12088	Rousseau Alain	Serv. Incendie : entretien, pratique, intervention	91,53 \$
12089	Rousseau Mathieu	Serv. Incendie : intervention	97,50 \$
12090	Whalen Steven	Serv. Incendie : intervention	97,50 \$
12091	Corriveau Jasmin	Ent. Patinoire : semaine finis. 30-01-2010	219,34 \$
12092	Guillette Luc	Ent. Patinoire : semaine finis. 30-01-2010	115,15 \$
12093	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Remises employeur : janvier 2010	2 041,19 \$
Remboursement de prêt à terme			
15/01/2010		Remboursement automatique Camion autopompe - Année 2005	1 941,83 \$
Dépôt direct - Employés permanents			
	Salaire : du 01/01/10 au 31/01/10	Dépôt direct	6 169,47 \$
Liste des chèques émis 1er février 2010			
12094	Chauffage Robert Verret	Voirie : carburant	796,81 \$
12095	Marché Bernadin	Bureau : timbres, eau javel, jus, café : 110,95 \$ Patinoire : essence, ampoules, collets : 28,55 \$ Garage : batteries, peinture : 10,92 \$	150,42 \$
12096	Pétroles Sherbrooke	Centre com. : huile à chauffage : 1 093,14 \$	1 652,36 \$

12097	JN Denis	Garage : huile à chauffage : 559,22 \$ Camion 97 : boyau hydraulique pressage et rétrocaveuse : boyau hydraulique	226,00 \$
12098	M.R.C. Haut-St-François	Transport collectif ; Année 2009 : 1 000 \$ Site enfouissement : décembre 2009 : 822,04 \$ Fibre optique : 3e semestre : 158,97 \$ Téléphonie IP et interurbains : 187,25 \$ Quote-part 2010 - 1er versement : 26 349,50 \$	28 517,76 \$
12099	CLD Haut-St-François	Chemin des Cantons - 4/5	300,00 \$
12100	Société Coopérative Agr. Weedon	Cabane patinoire : serrure et clés : 61,02 \$ Centre com.: ampoules : 30,07 \$	146,16 \$
12101	Groupe Déziel	Sens unique : 8 768,13 \$ Déflecteur pour sens unique : 236,36 \$ Sableuse : maille patente : 43,13 \$	9 047,62 \$
12102	CMP Mayer inc.	Bunker	1 208,33 \$
12103	Thetford Gaz Service	Location bouteille gaz annuelle, buse, électrode	344,98 \$
12104	Scies à chaîne Claude Carrier	Réparation scie mécanique	95,84 \$
12105	Services sanitaires Denis Fortier	Collecte déchets et récupération : janvier 2010	3 022,51 \$
12106	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	9,00 \$
12107	Pièces d'Auto Angus	Écrous	10,84 \$
12108	Le Groupe J.S.V. inc.	Boulons pour charrue	69,42 \$
12109	Hewitt Équipement	Rétrocaveuse : joints et joints d'étanchéités	675,02 \$
12110	Polard Monique	Déplacement MRC - 14 janvier 2010	26,00 \$
12111	Fournier Guy	Insp. Bâtiment : déplacements	81,60 \$
12112	Atelier RN SENC	Modification attache rapide pour sens unique	1 056,93 \$
12113	Alsco Corp.	Buanderie	60,24 \$
12114	Gendron Gilles	Transport sens unique	158,02 \$
12115	Lapointe Guy	Déplacement : réunion Transport collectif	27,20 \$
12116	Bouffard Stéphane	Service incendie : déplacement incendie 30-01-2010	4,00 \$
12117	Bourque Sylvio	Service incendie : déplacement incendie 30-01-2010	4,00 \$
12118	Gagné Céline	Déplacements	72,00 \$
12119	Rousseau Alain	Service incendie : déplacement incendie 30-01-2010	11,20 \$
12120	Rousseau Mathieu	Service incendie : déplacement incendie 30-01-2010	9,60 \$
12121	Atelier RN SENC	Redresser poteau d'aile de côté - camion 97	99,33 \$
12122	Gosselin Richard	Voirie : déplacements	147,60 \$
12123	Gagnon Francis	Entretien chemin d'hiver : 2,5 heures	45,00 \$
		TOTAL:	64 601,53 \$

2010-054

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 64 601,53\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit # 2010-02-01-01

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au total de 64 601,53 \$.

22. Engagement des dépenses pour le mois de février 2010

#POSTE	Description	Montant
Conseil municipal		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	15,00
Gestion financière et administrative		
02-130-00-321	Frais de poste (timbres pour comptes de taxe)	322,00
02-130-00-670	Papeterie	100,00
Voirie		
02-330-00-644	8 sabots pour sens unique – camion 92	478,59
Aménagement, urbanisme et zonage		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	75,00
Loisirs et culture		
02-701-50-631	Entretien patinoire et essence	75,00
ENGAGEMENT DE DÉPENSES DE FÉVRIER 2010 :		1 065,59 \$

2010-055

Il est proposé par la conseillère Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de janvier 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Engagement des dépenses pour le mois de février 2010

Certificat de crédit # 2010-02-01-02

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au montant total de 1 065,59 \$.

23. Adoption du Règlement 276-2009 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008-1 afin de clarifier les normes d'implantation relatives aux maisons mobiles et aux roulottes sur le territoire du Canton

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
CANTON DE LINGWICK

RÈGLEMENT NUMÉRO : 276-2009

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008-1 AFIN DE CLARIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION RELATIVES AUX MAISONS MOBILES ET AUX ROULOTTES SUR LE TERRITOIRE DU CANTON

ATTENDU QU' est en vigueur sur le territoire du canton, un règlement de zonage, qu'il a été adopté par le règlement n° 264-2008-1 et qu'il est intitulé: « Règlement de zonage »;

ATTENDU QU' il existe une discordance entre le texte du règlement de zonage et la grille des spécifications en ce qui concerne l'implantation des roulottes sur le territoire du canton;

ATTENDU QUE certaines dispositions relatives à l'implantation des roulottes se contredisent à l'intérieur du règlement de zonage;

ATTENDU QUE certaines dispositions relatives à l'implantation des maisons mobiles et des roulottes sont difficiles à interpréter pour l'application du règlement de zonage;

ATTENDU QU' une modification au règlement de zonage du canton serait nécessaire afin de clarifier les normes d'implantation relatives aux maisons mobiles et aux roulottes;

ATTENDU QUE le conseil du canton de Lingwick juge approprié de modifier le Règlement de zonage portant le numéro 264-2008-1 afin de clarifier les normes d'implantation relatives aux maisons mobiles et aux roulottes;

ATTENDU QUE le canton est régi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro 264-2008-1 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE

2010-056

Il est proposé par le conseiller Lapointe
Appuyé par le conseiller Ward
ET RÉSOLU

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ
COMME SUIIT :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le présent règlement porte le numéro 276-2009 et peut être cité sous le titre « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008-1 afin de clarifier les normes d'implantation relatives aux maisons mobiles et aux roulottes sur le territoire du canton* ».

ARTICLE 3 : L'article 7.8 intitulé « Dispositions relatives à l'implantation des maisons mobiles » est modifié par le remplacement au dernier paragraphe du mot « affectations » par le mot « zones ».

ARTICLE 4 : L'article 7.9 intitulé « Dispositions relatives aux roulottes » est modifié afin de remplacer le texte se lisant comme suit :

« Les roulottes peuvent être utilisées seulement dans les terrains de camping dûment reconnus par le canton. »

Nonobstant cette disposition, les roulottes installées de façon permanente sont interdites dans les territoires d'intérêt.

Les roulottes sont autorisées à des fins d'habitation pour remplacer temporairement une habitation endommagée ou détruite par un incendie ou un sinistre. Dans un tel cas, la roulotte doit être enlevée dans un délai de 6 mois dudit sinistre.

En aucun cas une roulotte ne peut servir à des fins d'habitation permanente.

L'installation d'une roulotte temporaire ne génère aucun type de droit acquis.

À l'intérieur des affectations agricoles, forestières et rurales, les roulottes installées temporairement lors des périodes intensives d'exploitation forestière sont autorisées pour toute la durée des travaux. Elles doivent être enlevées au plus tard trente (30) jours après la fin des travaux. »

par le texte suivant :

« Les roulottes ne peuvent être utilisées que dans les zones agricoles « AG », rurales « RU », forestières « F » et villégiature « Vill ». Ces dernières ne peuvent être implantées que de façon saisonnière, soit pour une période de 180 jours et moins.

Nonobstant cette disposition, les roulottes sont autorisées à des fins d'habitation pour remplacer temporairement une habitation endommagée ou détruite par un incendie ou un sinistre, et ce, dans toutes les zones du canton. Dans un tel cas, la roulotte doit être enlevée dans un délai de 6 mois dudit sinistre.

Les roulottes installées de façon permanente sont interdites sur l'ensemble du territoire du canton.

L'installation d'une roulotte temporaire ne génère aucun type de droit acquis.

En aucun cas une roulotte ne peut servir à des fins d'habitation permanente.

À l'intérieur des zones agricoles « AG », rurales « RU » et forestières « F », les roulottes installées temporairement lors des périodes intensives d'exploitation forestière sont autorisées pour toute la durée des travaux. Elles doivent être enlevées au plus tard trente (30) jours après la fin des travaux. »

ARTICLE 5 : La grille des spécifications du zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée par l'ajout du sous-groupe « H-7 Roulotte » du groupe « Habitation » comme usage permis à l'intérieur des zones F-1 à F-6 et RU-1 à RU-12.

ARTICLE 6 : Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage numéro 264-2008-1 qu'il modifie.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Céline Gagné, mairesse

Monique Polard, directrice
générale et secrétaire-
trésorière

Avis de motion :	7 décembre 2009
Adoption du premier projet de règlement :	7 décembre 2009
Consultation publique :	11 janvier 2010
Adoption du second projet de règlement :	11 janvier 2010
Adoption du règlement :	1 ^{er} février 2010
Entrée en vigueur :	_____
Conformité de la MRC:	_____

25. Entretien de la patinoire – Entériner l'engagement des responsables

Considérant l'adoption de la résolution 2010-025 le 11 janvier 2010 à l'effet de statuer le salaire hebdomadaire pour l'entretien de la patinoire du 10 janvier 2010 jusqu'à la fin de la saison 2009-2010;

Considérant que M. Réjean Morin ne désirait pas continuer le travail d'entretien de la patinoire;

Pour ces motifs

2010-057

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu d'entériner l'engagement des personnes suivantes :

- . M. Jasmin Corriveau, en date du 10 janvier 2010 aux conditions suivantes :
 - .. Semaine du 10 janvier 2010 : Toute la semaine – Rémunération : 375 \$ brut par semaine plus le 4 %;
 - .. Semaine du 17 janvier 2010 jusqu'à la fin du contrat : les journées suivantes : JEUDI, VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE de chaque semaine – Rémunération : 215 \$ par semaine plus le 4%;Contrat se terminant après la semaine de relâche des écoles au mois de mars 2010 ou avant, selon la température.

- . M. Luc Guillette, en date du 17 janvier 2010 aux conditions suivantes :
 - .. Entretien de la patinoire les journées suivantes : LUNDI, MARDI ET MERCREDI de chaque semaine – Rémunération : 120 \$ brut par semaine plus le 4% payé à la fin du contrat;Contrat se terminant après la semaine de relâche des écoles au mois de mars 2010 ou avant, selon la température et/ou selon entente avec la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26. Nomination délégué loisir : MRC – Représentant du Comité de Loisir

Ce dossier est reporté.

27. Correspondance du maire

La liste de la correspondance reçue est déposée.

28. Correspondance de la secrétaire

Ce point se rattache au point précédent.

29. Varia

29.1 FADOQ Lingwick – Appui moral : Programme de Support à l'Action bénévole (volet aînés)

2010-058

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu d'appuyer l'organisme de la FADOQ de Lingwick pour la présentation d'une demande d'aide financière pour équiper la cuisine communautaire des nouveaux poêles et réfrigérateur dans le cadre du programme « Support à l'Action Bénévole – volet aînés ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

29.2 Rencontre des directeurs généraux à la MRC – 24 février 2010

2010-059

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par la conseillère Linda Lancaster et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à une rencontre le 24 février 2010 en après-midi à la MRC du Haut-St-François.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

29.3 Échéancier du Pacte rural

Un document expliquant les conditions d'admissibilité, les sommes financières ainsi que les dates de dépôt des projets pour l'année 2010 est remis aux membres du conseil.

29.4 Transport collectif

Attendu qu'au niveau du Plan de travail recommandé par le comité consultatif en changement et adopté par le conseil municipal le 2 mars 2009, on y retrouvait le point : Instauré un système de transport collectif;

Attendu que la municipalité de Lingwick est une municipalité dévitalisée et dans le cadre du Programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional, les municipalités dévitalisées peuvent bénéficier d'une aide accrue;

Attendu que la municipalité de Lingwick travaille pour maintenir et augmenter sa population, il est donc impératif d'offrir des services de proximité, les usagers étant surtout des personnes âgées, considèrent que ce service est essentiel;

Attendu que les usagers accepteraient une modification du trajet, mais il serait inadmissible d'augmenter la durée du trajet, actuellement du départ de Lingwick, l'horaire prévu est de 1 h 25 pour se rendre au CHUS de Fleurimont et de 1 h 40 pour se rendre au Carrefour de l'Estrie;

2010-060

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que le canton de Lingwick participe à la poursuite du projet pilote de transport collectif, organisé avec l'aide de la MRC et/ou du CLD, sur une période d'une autre année avec un service hebdomadaire vers Sherbrooke.

La municipalité de Lingwick s'engage à défrayer la somme **de 1 000 \$** afin de participer au projet de transport collectif Lingwick-Sherbrooke Minibus HSF.

Le coût d'un passage aller Lingwick-Sherbrooke (CHUS Fleurimont) correspondra à 2 jetons, qui coûteront 2,50 \$ chacun pour un total de 5 \$ et un passage aller Lingwick-Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) correspondra à 3 jetons pour un total de 7,50 \$. Le même taux sera appliqué pour le retour.

La MRC fournira les jetons à chacune des municipalités. Le bureau municipal de Lingwick acceptera de vendre des séries de jetons aux usagers.

Les usagers ont précisé que le retour du transport pourrait se faire plus tôt en après-midi.

Un bilan devra être fourni à la municipalité de Lingwick à la fin de la période de 12 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24. Période de questions

Le conseiller Rousseau demande si les changements de circuit visé par la résolution 2010-013 sont revenus à la normale ou s'il pouvait être prolongé pour le mois de février. Les membres du conseil acceptent que les circuits demeurent ainsi pour le mois de février.

M. Marcel Langlois, président du CCU et CCC mentionne qu'une réunion du comité aura lieu le 2 mars 2010 concernant le plan de vision de la municipalité.

Un citoyen mentionne que la journée du transport collectif peut-être modifiée mais qu'il est important de garder ce service.

CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2010-02-01-03

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

2010-061

25. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Lapointe que la levée de la séance soit prononcée. Il est 21 h 36.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné, Mairesse

Monique Polard, directrice générale
et secrétaire-trésorière